



Montréal, le 30 mars 2017

Par courrier électronique

M^e Vincent Locas, avocat
Conseiller juridique
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Rapport mensuel sur le calcul détaillé du coût des services de
fourniture, de gaz de compression et de système de plafonnement et
d'échange de droits d'émission projeté (SPEDE) – Avril 2017
Notre dossier : R-3970-2016
Votre dossier : 312-00801**

Maître Locas,

En réponse aux documents transmis à la Régie de l'énergie (la Régie) concernant le rapport mensuel du calcul du coût du service de fourniture, du gaz de compression projeté et du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission projeté au 1^{er} avril 2017, la Régie constate que votre proposition est conforme, telle qu'approuvée par la Régie dans ses décisions D-2008-146, D-2014-171, D-2015-181 et D-2016-191.

Veillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml